

N/REF : 23/01/2026 10H45 C:264610 I:33933
V/REF : 1977024
V/Email reçu le Vendredi 23/01/2026 à 10H45

CITYA HENRY

30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : DIDEROT
54 RUE DIDEROT
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 06 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 54 DIDEROT GRENOBLE
M BEITONE 06 83 55 50 64

MOTIF : INTERVENIR POUR REMONTEES DANS TOILETTE
COLONNE PLEINE

Donneur d'ordre : M. A FERNANDES

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 26/01/20026 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS LE MONTÉE N° 54
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
IMPOSSIBLE D'INTERVENIR DEPUIS LES TOILETTES CAR SORTIE CACHÉE
PREVOIR UNE GRANDE ECHELLE POUR INTERVENIR DEPUIS LE VIDE SANITAIRE
INTERVENTION A REALISER AVEC 2 TECHNICIENS

LE 30/01/2026 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR BEITONE
DEMONTAGE DES TOILETTES PAR LE PROPRIETAIRE
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DEPUIS L'EVACUATION DES TOILETTES
EXTRACTION DE PAPIER
LE PROBLEME EST DU A LA POROSITE DE LA FONTE AU NIVEAU DES CAVES
PREVOIR SON REMPLACEMENT SI RECIDIVE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 30/01/26 à 15H47 M. A FERNANDES
AS LCOMPTER Email envoyé le 26/01/26 à 11H45 M. A FERNANDES
AS LCOMPTER Email envoyé le 26/01/26 à 11H40 M. A FERNANDES

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	188,56
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	3	188,56	282,84
TOTAL H.T.				471,40
T.V.A. a 10,00%				47,14
TOTAL T.T.C.En EURO				518,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN